



## ARRETE MODIFIANT TEMPORAIREMENT LES REGLES DE STATIONNEMENT

### - ZONE ARTISANALE DE KERBENOËN -

ARRETE N° 2024-146

Le Maire de Combrit,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu le Code Pénal ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures propres à assurer le bon ordre et la sécurité lors des travaux,

### ARRETE

#### Article 1 :

Du Lundi 9 au Vendredi 13 Septembre, la zone située devant le pylône de téléphonie zone artisanale de Kerbenoën sera occupée par un camion nacelle, en raison des travaux de maintenance sur l'antenne de téléphonie mobile.

#### Article 2 :

La signalisation réglementaire sera installée et maintenue pendant la durée des travaux par l'entreprise AXIANS.

#### Article 3 :

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont L'Abbé, le Brigadier-chef Principal de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

#### Ampliation :

Gendarmerie de Pont L'Abbé  
Police municipale  
Services Techniques  
AXIANS

Fait à Combrit, le 27 Août 2024

Christian LOUSSOUARN  
Maire de Combrit

